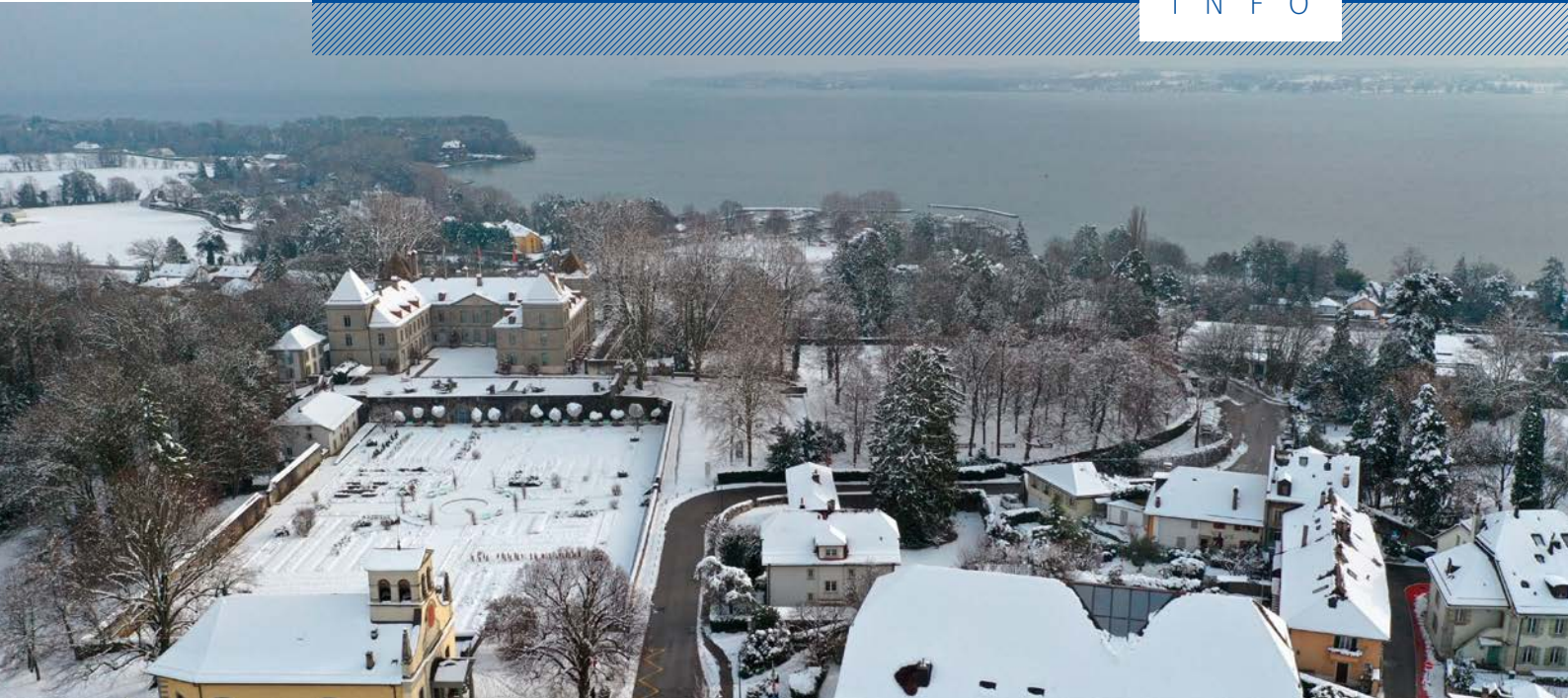




PRANGINS

I N F O



© Photos: Michel Perret

2024 : une année riche en planifications et stratégies globales!



De gauche à droite: M. Kaiser (Secrétaire municipal) et la Municipalité, M. Bettems, Mme Durgnat-Lévi, Mme Christin (Syndique), M. Diakoff et M. de Wolff

La Municipalité a le plaisir de présenter dans ce Prangins Info quelques documents de planification élaborés depuis le début de la législature 2021-2026. Ils accompagnent le développement des projets pour la commune et ses habitants.

La planification de la mobilité vise à introduire des zones à vitesse modérée et des mesures en faveur de la mobilité douce. Sa mise en œuvre progressive permet de pacifier la circulation et de créer des axes plus sécurisés et conviviaux pour les vélos et piétons sur notre territoire.

La stratégie globale de gestion de l'éclairage public présente des mesures concrètes afin de réduire la pollution lumineuse et la consommation d'énergie. Il s'agit de protéger l'environnement et la biodiversité tout en offrant une ambiance nocturne plus chaleureuse et sécurisée afin de valoriser la mobilité douce.

La stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité vise à implémenter une gestion différenciée de ces espaces verts. Sa mise en œuvre implique qu'à certains

endroits, l'entretien horticole est réduit en faveur des aspects écologiques.

Le Plan Climat 2024-2028 vise, au travers de 60 mesures, à diminuer les émissions de CO2 sur notre territoire et à s'adapter aux effets du changement climatique. Ces mesures sont le plus souvent liées aux projets communaux sur lesquels les Autorités ont une influence directe. Elles sont toutefois également liées aux projets privés, la Commune incitant les citoyens à adopter des démarches en faveur du climat et de la biodiversité.

Pour finir, dès 2022, la Municipalité a entamé le processus de révision de son **Plan d'affectation communal (PACom)**. Une fois établi, le PACom a été soumis au Canton afin qu'il se prononce sur la légalité du projet et sa conformité au plan directeur cantonal. Le PACom adapté selon l'avis préalable du Canton sera soumis à l'enquête publique en janvier 2025.

La Municipalité vous souhaite de lumineuses fêtes de fin d'année et une transition sereine à 2025!

Belle avancée en 2024 des projets de la Municipalité pour la Commune et ses habitants

La Municipalité a présenté en septembre 2021, dans son programme de législature 2021-2026, les objectifs, priorités et projets pour la commune et ses habitants qu'elle a planifié de mettre en œuvre durant les 5 années de cette législature, soit d'ici le 30 juin 2026. Elle a également présenté en 2021 le plan des préavis municipaux (et rapport-préavis) et des dépenses d'investissements associées qui accompagne ce programme de législature.

Vous trouverez l'état des lieux du **plan des préavis/rapport-préavis municipaux en date de décembre 2024** qui montre l'avancement des préavis et rapport-préavis qui y figurent (scannez le code QR ci-après). La Municipalité est très satisfaite de l'avancement des projets pour la commune et ses habitants à ce jour.

Pour rappel, un **préavis municipal** est un document qui présente au Conseil communal (CC) un projet que la Municipalité a planifié et élaboré et qui demande au CC d'adopter le projet soumis, soit d'accepter les crédits d'investissements qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement communal, d'adopter l'arrêté d'imposition, d'approuver le budget de fonctionnement annuel etc. Un **rapport-préavis municipal** est un document qui présente au Conseil communal une étude effectuée par la Municipalité, des intentions générales de la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat.

Décembre 2024: état des lieux de l'avancement du plan des projets/préavis



Préavis municipaux déposés en 2024

No. 56/2024 Demande de crédit de CHF 131'000.- TTC pour l'aménagement d'une zone 30 dans les secteurs – Trembley/Métèzes/Combe – Mouilles/Tuilière/Sous-le-Bois/Pélaré – Bellevue/Bertoule – Déposé en mars, amendé et accepté par le Conseil communal en novembre

No. 58/2024 Rapport de gestion 2023 – Déposé en avril, accepté par le Conseil communal en juin

No. 59/2024 Comptes 2023 – Déposé en avril, accepté par le Conseil communal en juin

No. 60/2024 Demande d'un crédit d'étude de CHF 44'000.- TTC destiné à la création d'une passerelle de mobilité douce au-dessus de la Promenthouse, entre Gland et Prangins – Déposé en avril

No. 61/2024 Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) – Déposé en juin, accepté par le Conseil communal en octobre

No. 62/2024 Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires – Déposé en juin, amendé et accepté par le Conseil communal en novembre

No. 63/2024 Règlement des Emoluments du Contrôle des habitants – Déposé en juin, amendé et accepté par le Conseil communal en novembre

No. 64/2024 Demande de crédit de CHF 45'000.- TTC pour une étude globale de l'aménagement du site «Les Abériaux» – Déposé en août, accepté par le Conseil communal en novembre

No. 65/2024 Demande d'un crédit d'étude de CHF 100'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique du bâtiment de Très-le-Châtel – Déposé en août

No. 67/2024 Arrêté d'imposition pour l'année 2025 – Déposé en août, accepté par le Conseil communal en octobre

No. 68/2024 Modifications, suite à l'examen pour approbation cantonale, de 6 articles du Règlement du Conseil communal adopté en mars 2024 – Déposé en août, amendé et accepté par le Conseil communal en novembre

No. 72/2024 Budget 2025 – Déposé en octobre

No. 73/2024 Demande de crédit complémentaire de CHF 66'275.- suite au dépassement du crédit alloué dans le cadre du préavis 55/2020 concernant la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire – Déposé en octobre

No. 74/2024 Fixation du nombre de membres de la Municipalité à 7, fixation du nombre des membres du Conseil communal à 60, et fixation des indemnités relatives aux Autorités communales pour la législature 2026-2031 – Déposé en novembre

No. 75/2024 Révision des statuts de l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle – Déposé en novembre

Rapport-préavis municipaux déposés en 2024

No. 57/2024 Réponse au postulat Claude Perret et consorts «Pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil communal» – Déposé en avril, prise d'acte par le Conseil communal en septembre

No. 66/2024 Stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité – Déposé en août, prise d'acte par le Conseil communal en novembre

No. 69/2024 Plan climat pranginois 2024-2028 – Déposé en août, prise d'acte par le Conseil communal en novembre

No. 70/2024 Stratégie globale de gestion de l'éclairage public – Déposé en septembre

No. 76/2024 Réalisation d'un concept énergétique territorial (CET) – Déposé en novembre

No. 71/2024 Bilan 2021-2024 du centre d'animation de Prangins (CAP) – Déposé en septembre, prise d'acte par le Conseil communal en novembre

Vous souhaitez en savoir plus sur l'avancement des projets pour la commune et ses habitants? Alors n'hésitez pas à consulter:



Bilan de mi-législature



Rapport de gestion 2023



Budget 2025

Valoriser le paysage pranginois tout en favorisant la biodiversité



Exemple d'une banquette de sécurité avec un espace de prairie qui fait l'objet d'une fauche tardive annuelle

Valoriser la richesse du patrimoine paysager pranginois et en garantir la cohérence constituent l'un des engagements menés de longue haleine par la Commune. La Municipalité souhaite également agir en faveur de la biodiversité. Pour ce faire, elle a développé une stratégie globale ciblée sur la gestion des espaces verts communaux. Celle-ci est le fruit d'une étude réalisée conjointement par l'entreprise pranginoise Denogent SA et deux services communaux; le service Urbanisme et le service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts.

Limiter l'entretien horticole (désherbant, taille), atténuer les îlots de chaleur ou encore, éviter les ruptures constituées par le domaine routier sont les objectifs des mesures en faveur de la biodiversité proposées dans la stratégie.

La Municipalité a identifié les lieux où des gazons fleuris, des banquettes de sécurité, des prairies, des surfaces rudérales, des arbres et des zones de refuge pour la faune locale et les insectes pourraient être implémentés. Ces intentions d'aménagements

futurs concernent notamment la berme routière de la rue de la Gare (Goutte d'eau) et la parcelle en friche le long de la route de l'Etraz (Triangle de l'Etraz). Retrouvez la «**Stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité**» élaborée par la Municipalité présentée dans le rapport-préavis No. 66/2024 en scannant le code QR.



Décortiquer pour mieux comprendre la stratégie globale

Le terme «**espaces verts**» est employé de manière très générale pour désigner les espaces pourvus de végétation de natures très diverses. Il inclut des espaces d'agrément et de détente végétalisés ainsi que les éléments en lien avec le réseau routier (talus, accotements, îlots, giratoires, etc.).

Le terme «**communaux**» se réfère aux espaces verts dont la Commune est propriétaire sur l'ensemble du territoire pranginois. Par déduction, les aménagements extérieurs, jardins ou parcs en mains privées n'en font pas partie. Ainsi, le terme stratégie «globale» se réfère à la globalité des espaces verts communaux.

Pour finir, la gestion en faveur de la biodiversité se réfère à la volonté d'implémenter une «**gestion différenciée des espaces verts communaux**». Celle-ci implique de ne pas gérer tous les espaces de la même façon: à certains endroits, l'entretien horticole peut être réduit en faveur des aspects écologiques, tandis qu'ailleurs, des compositions soignées font perdurer le savoir-faire de l'horticulture traditionnelle. L'entreprise Denogent a été choisie par la Municipalité, car elle a élaboré le plan de gestion du parc du Musée national pour y garantir un «entretien différencié».

Prangins à nouveau labelisé Cité de l'énergie

Le 6 novembre, la Commune s'est vue remettre le label Cité de l'énergie qui vient récompenser les efforts de diminution de gaz à effet de serre sur son territoire et de préservation de la biodiversité. Cette distinction atteste de l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire, autorités communales et citoyens, à agir ensemble pour le climat. Avec un score de 70.7% de mesures mises en œuvre, Prangins est 5ème sur 19 communes rurales vaudoises.



De gauche à droite: Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, Mme Alice Durgnat-Lévi, Municipale en charge du service Environnement, reçoit le label Cité de l'énergie pour Prangins des mains de M. René Longet, ambassadeur de l'Association Cité de l'énergie, Mme Lindsay Lessard, chargée de projet Energie au Service Environnement

A l'occasion de cette soirée de remise du label, la Commune a invité un expert du bureau d'ingénieurs Planair pour intervenir au sujet de la rénovation énergétique. Cette dernière joue un rôle crucial dans les politiques énergétiques en permettant de réduire significativement la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. L'efficacité énergétique des bâtiments existants permet ainsi à la fois de protéger l'environnement et de faire des économies d'énergie pour les propriétaires.

Retrouvez le «Plan climat pranginois 2024-2028» élaboré par la Municipalité présenté dans le rapport-préavis No. 69/2024 en scannant le code QR.



Prangins de nuit: la Commune a élaboré une stratégie de gestion de l'éclairage public

Portée par la volonté d'améliorer la gestion et le développement de son éclairage public, la Municipalité de Prangins a inscrit dans son programme de législature 2021-2026 le souhait d'élaborer un outil répondant aux deux objectifs suivants :

- Réduire la pollution lumineuse et les consommations d'énergie, afin de protéger l'environnement, la biodiversité et la santé humaine;
- Offrir à la population une ambiance nocturne plus chaleureuse et sécurisée, afin de valoriser la mobilité douce et les espaces publics.

Cet outil est la stratégie globale de gestion de l'éclairage public. Parmi les mesures-phares envisagées, nous pouvons relever le passage de toutes les installations d'éclairage public à Prangins en LED d'ici à 2035, la mise en place d'abaissements de la lumière ou d'extinctions en cœur de nuit et, dans la mesure du possible, l'installation d'un système de télégestion intelligente destiné à gérer de manière modulable et évolutive l'entier du réseau. Sont aussi prévus des aménagements pour les piétons, cyclistes, et trottinettes, tels que des petits mâts, des bornes ou balises à tonalités chaudes afin d'optimiser leur sécurité.

Tout comme pour l'élaboration de la stratégie, sa mise en œuvre s'accompagnera d'échanges avec les pranginois, par le biais de sondages par exemple, qui permettront d'affiner certains choix (intensité de l'abaissement, horaire d'extinction, etc). Retrouvez la «Stratégie globale de gestion de l'éclairage public» élaborée par la Municipalité et présentée dans le rapport-préavis No. 70/2024 en scannant le code QR.

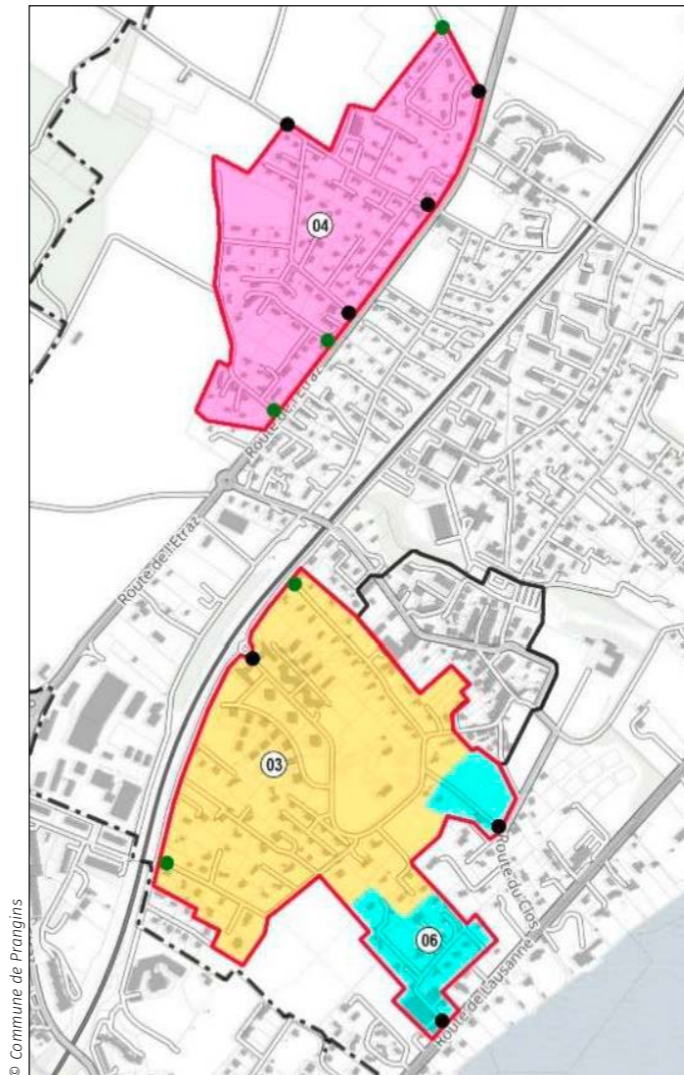


Coupe type: petit mât

Qu'est-ce que la pollution lumineuse?

La pollution lumineuse est un excès nocturne de production lumineuse d'origine humaine en milieu ouvert, ce qui a pour effet de perturber les activités et processus physiologiques des espèces animales et végétales. A titre d'exemples, les oiseaux migrateurs perdent le sens de l'orientation, les animaux nocturnes voient leur offre de nourriture réduite, et les insectes sont attirés par les sources lumineuses et viennent s'y brûler.

Les piétons sont rois au centre du village... et bientôt d'autres nouvelles zones à vitesse modérée



Carte illustrant en couleur les secteurs qui vont passer en zone 30 km/h au printemps 2025. Le contour noir correspond à la zone 30 en place dont une partie est depuis l'été 2024 en zone 20.

Depuis mi-août, les piétons sont rois au centre du village suite à la mise en place d'une zone de rencontre (zone 20) dans le secteur Alpes / Trembley et la place du village.

Axée sur la cohabitation apaisée entre les différents usagers, la zone 20 invite à la flânerie et à la rencontre dans la rue. Pour cela, quelques principes sont à respecter:

- La vitesse maximale est fixée à 20 km/h pour tous les véhicules;
- Les piétons peuvent utiliser toute la chaussée et traverser partout. Ils ont la priorité, ceci vis-à-vis de tous les véhicules, y compris les vélos, mais toujours avec un œil attentif à la sécurité;
- Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par des signaux ou des marques. Les règles régissant le parking en général s'appliquent au stationnement des cycles;
- Les passages pour piétons sont supprimés.

La création de cette zone s'inscrit dans la planification des zones à vitesse modérée, élaborée en 2022 par la Municipalité et répond à l'attente de la population exprimée depuis plusieurs années que la vitesse soit enfin abaissée; les objectifs étant de pacifier la circulation, d'améliorer la sécurité des déplacements en mobilité douce et de diminuer les nuisances sonores. Retrouvez la «Planification de la mobilité: zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce» en scannant le code QR.



Par ailleurs, la Municipalité est très heureuse d'annoncer le passage en zone 30 km/h dans les secteurs suivants: Trembley/Mélèzes/Combe - Mouilles/Tuilière/Sous-le-Bois/Pélaré - Bellevue/Bertoule. Les travaux d'installation de la signalétique et du marquage au sol auront lieu au printemps 2025, dès que la météo le permettra.

Les travaux ne comprendront pas la réalisation de sept seuils circulaires (décrochements verticaux) prévus dans le projet de la Municipalité sur le chemin des Mélèzes, le chemin de Trembley et le chemin de Bertoule. Ces seuils étaient planifiés pour inciter les automobilistes à maintenir une vitesse constante et basse et ainsi augmenter la sécurité des piétons et cyclistes. Le Conseil communal a toutefois décidé, dans sa séance du 13 novembre 2024, d'amender les conclusions du préavis municipal No. 56/2024 en déduisant les montants consacrés à ces seuils de la demande de crédit de CHF 131'000.- déposée par la Municipalité.

Retrouvez le projet de la Municipalité (en scannant le code QR) dans le préavis No. 56/2024 «Demande de crédit de CHF 131'000.- TTC pour l'aménagement d'une zone 30 dans les secteurs - Trembley/Mélèzes/Combe - Mouilles/Tuilière/Sous-le-Bois/Pélaré - Bellevue/Bertoule», préavis qui a été accepté tel qu'amendé par le Conseil communal en novembre 2024.



Pétition: chemin des Mélèzes

Une pétition forte de 135 signatures qui demandait des décrochements végétalisés en lieu et place du projet d'aménagement pour le chemin des Mélèzes présenté dans le préavis No. 56/2024 a été reçue par la Municipalité en juillet 2024. La Municipalité y a répondu le 24 septembre 2024. Elle a remercié la première nommée, Mme Bucciol, ainsi que Mme RoCHAT Hacker, qui ont réalisé cette pétition, de bien vouloir diffuser l'information donnée dans sa réponse à l'ensemble des pétitionnaires. Retrouvez la réponse de la Municipalité aux pétitionnaires en scannant le code QR



Festivités du 1^{er} août



© Commune de Prangins

Comme à l'accoutumée, la Municipalité a offert l'apéritif à la population. Les festivités se sont déroulées sur le site des Abériaux avec un magnifique spectacle son et lumière laser, préservant la sécurité de la faune et la flore ainsi que celle des citoyens.

La fête a été organisée par l'Union des Sociétés Locales de Prangins (USL) que la Municipalité remercie chaleureusement pour son engagement sans faille pour l'animation de notre village.

De gauche à droite: M. Jean de Wolff, Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, et M. Jean-Marc Bettems.

Présentation publique du nouveau Plan d'affectation communal (PACom) qui sera mis à l'enquête publique en janvier 2025

Constitué d'un plan et d'un règlement, le PACom est un document juridique de droit public qui divise l'ensemble du territoire communal en zones (agricole, industrielle, villas, etc.). Le PACom définit le périmètre et l'affectation de chacune de ces zones. Il indique également plusieurs critères impératifs, tels que le degré de sensibilité au bruit, l'utilisation du sol (droits à bâtir), l'implantation et la volumétrie des bâtiments autorisés ou encore les aménagements extérieurs.

Le nouveau PACom a été soumis fin 2023 au Canton. La Municipalité a ensuite adapté son projet en y intégrant les demandes de modifications formulées par les services cantonaux dans leur examen préalable du 12 juillet 2024. L'ensemble du dossier du PACom (plan, règlement et rapport d'aménagement) sera soumis à l'enquête publique en janvier 2025, consultable sur le site de la Commune ainsi qu'à l'Administration générale, à la Maison de Commune.

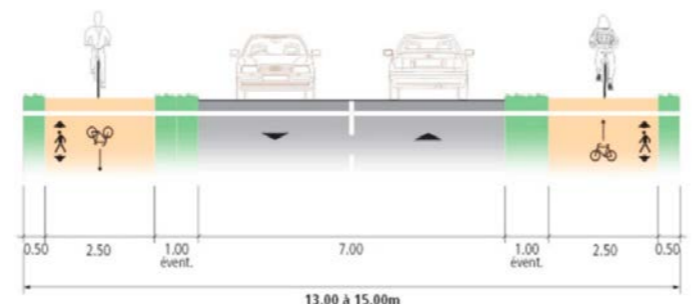
Le PACom actuellement en vigueur date de 1983. Au-delà de la mise en conformité au regard de la législation fédérale et cantonale qui a beaucoup évolué ces dernières années, notamment sur le plan environnemental, la révision du PACom permet de renforcer qualitativement le cadre réglementaire.

La Municipalité a le plaisir de vous inviter à **une présentation du nouveau PACom le 9 janvier 2025, de 18h30 à 20h00 au Centre communal Les Morettes**. Nous espérons vous voir nombreux lors de la présentation de ce PACom qui engagera la Commune de Prangins pour les 15 prochaines années!

Route Suisse: vers l'optimisation du confort et de la sécurité de tous les usagers

La Route du Lac, aussi connue sous le nom de route Suisse ou route Cantonale 1 (RC1) est un axe très fréquenté avec plus de 12'000 véhicules transitant chaque jour. La priorité continue à être donnée au trafic motorisé alors même qu'elle traverse aujourd'hui de nombreuses zones urbanisées.

Quant au tronçon hors localité, l'enquête publique concernant la requalification de la route Suisse pour le tronçon Dully-Gland-Prangins s'est déroulée du 8 novembre au 9 décembre 2024.



Principe d'aménagement type pour le tronçon hors localité sur territoire pranginois

Afin de pacifier le trafic routier tout en améliorant le confort et la sécurité des usagers des modes doux, la Commune réalisera d'importants travaux en localité et hors localité le long de la RC1. La requalification de cette route permettra également de lutter contre les nuisances sonores liées à la circulation par la mise en place d'un enrobé phonoabsorbant à haute performance, en plus du maintien de la vitesse de circulation à 50 km/h. La Municipalité est dans l'attente des subventions cantonales pour débiter les travaux en localité.

Échos du Conseil communal



Ivan BUCCIOL
Président du Conseil
Communal de Prangins

Chères Pranginoises,
Chers Pranginois,

Votre Conseil communal se porte bien, et il vous salue!

Le 13 novembre dernier, alors que l'ordre du jour semblait long comme une année sans fin, celui-ci comportait pour la première fois 17 points qui tenaient juste sur la page de convocation. Avec pas moins de 3 demandes de crédits, 3 rapports municipaux et 3 règlements communaux. Le Conseil s'apprêtait à une longue séance, bien au-delà de minuit. Il n'en fut rien. Les travaux se conclurent à 23h20. Les Conseillers étonnés d'eux même, repartirent satisfaits. Mais qu'est-ce qui se cache derrière le processus

de décision du Conseil? Autrement dit comment on s'y prend? Je vous invite à un petit tour du propriétaire.

Les projets communaux prennent forme sous l'impulsion de la Municipalité. Celle-ci, lorsqu'elle a suffisamment mûri un projet, propose au Conseil un descriptif qui motive la raison pour laquelle il faut faire le projet et les coûts que cela entraîne; c'est une demande de crédit. Le Conseil de son côté, qui tient le portemonnaie de la Commune, débat des raisons pour lesquelles il ne faut pas faire le projet. De la discussion naît la compréhension argumentée des points positifs et négatifs d'une décision. A la fin c'est le Conseil qui tranche. Par un vote à la majorité, il accepte ou refuse le crédit. Lorsque la Municipalité souhaite informer le Conseil des intentions de sa politique, de manière générale ou sur un sujet particulier, sans décision sur le fond, elle présente un rapport qui est mis en discussion. Cela permet à la Municipalité de sonder le terrain. Le Conseil vote pour prendre en considération ou non le rapport qui lui est présenté. Enfin, lorsqu'il devient nécessaire, d'adapter ou de modifier un règlement communal, parce que les conditions cadre ont changé, la Municipalité propose par écrit

les nouvelles dispositions au Conseil via des propositions. Celles-ci sont débattues et adoptées, ou amendées (modifiées) par le Conseil lors de la discussion. A la fin, le nouveau règlement est adopté ou refusé.

J'ai fait le compte du nombre de décisions qui ont été prises lors de ce Conseil exceptionnel et je suis arrivé à 27 en moins de 3h20! Soit environ une décision toutes les 8 minutes sur un programme riche et varié. Le Conseil communal se porte effectivement bien, il sait décider et j'en suis heureux.

Je conclurai ce message en rappelant que c'est toujours avec un grand plaisir que je reçois les mardi soir, de 18h30 à 20h00, tous ceux d'entre vous qui s'intéressent à la vie politique communale et qui souhaitent poser des questions, réaliser des projets ou simplement comprendre comment les décisions du Conseil se prennent. La proximité des autorités avec les citoyens, ainsi que le fait d'être à votre écoute, sont deux principes de base d'une bonne démocratie, alors n'hésitez pas. Vous trouverez plus d'information sur le calendrier et la manière de me joindre facilement sur le site suivant: <https://presidence-prangins.ch>.

Les séances du Conseil communal en 2025 (à 20h00)

- 28 janvier
- 5 mars
- 10 avril
- 13 mai
- 20 juin (à 18h00)
- 3 septembre
- 7 octobre
- 6 novembre
- 9 décembre



Le Conseil communal de Prangins lors d'un vote le mercredi 13 novembre 2024.

Horaires de fin d'année de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale seront fermés durant les fêtes de fin d'année, du mardi 24 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus.

Les services qui délivrent des prestations techniques et d'urgence maintiendront des permanences durant cette période. Réouverture le lundi 6 janvier 2025.

Dates à retenir:

9 janvier 2025 Présentation publique du nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) dès 18h30 au Centre communal des Morettes

Du 21 au 25 mai 2025 Fête de la Nature



© Michel Perret et © Commune de Prangins

L'ensemble des Autorités politiques pranginoises vous souhaite de lumineuses fêtes de fin d'année et une transition sereine à 2025.

Impressum

Éditeur:

Municipalité de Prangins

Coordination:

Secrétaire municipale adjointe,
Laura SINNER

Contact: greffe@prangins.ch

Web: www.prangins.ch

Graphisme & impression:

BSR Imprimeurs SA – 1196 Gland


Cité de l'énergie

PRIX WAKKER 2021

PRANGINS

PATRIMOINE SUISSE